Badevel

CALENDRIER DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS 2026

JANVIER

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1				1	2	3	4
2	5	6	7	8	9	10	11
3	12	13	14	15	16	17	18
4	19	20	21	22	23	24	25
5	26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5							1
6	2	3	4	5	6	7	8
7	9	10	11	12	13	14	15
8	16	17	18	19	20	21	22
9	23	24	25	26	27	28	

MARS

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

AVRIL

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14			1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

MAI

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18					1	2	3
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

JUIN

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

JUILLET

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27			1	2	3	4	5
28	6	7	8	9	10	11	12
29	13	14	15	16	17	18	19
30	20	21	22	23	24	25	26
31	27	28	29	30	31		

AOÛT

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31						1	2
32	3	4	5	6	7	8	9
33	10	11	12	13	14	15	16
34	17	18	19	20	21	22	23
35	24	25	26	27	28	29	30
36	31						

SEPTEMBRE

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
36		1	2	3	4	5	6
37	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30				

OCTOBRE

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40				1	2	3	4
41	5	6	7	8	9	10	11
42	12	13	14	15	16	17	18
43	19	20	21	22	23	24	25
44	26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44							1
45	2	3	4	5	6	7	8
46	9	10	11	12	13	14	15
47	16	17	18	19	20	21	22
48	23	24	25	26	27	28	29
49	30						

DÉCEMBRE

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
49		1	2	3	4	5	6
50	7	8	9	10	11	12	13
51	14	15	16	17	18	19	20
52	21	22	23	24	25	26	27
1	28	29	30	31			

ORDURES MÉNAGÈRES DÉCHETS RECYCLABLES ENCOMBRANTS DÉCHÈTERIE MOBILE

ORDURES MÉNAGÈRES

LE MERCREDI

DES SEMAINES IMPAIRES

- Je mets mes déchets dans un sac bien fermé.
- Attention les sacs au sol ne sont pas ramassés !
- **Les bacs à ordures ménagères non pucés ne sont pas collectés.**
- **Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.**

BAC OM

DÉCHETS RECYCLABLES

LE MERCREDI

DES SEMAINES PAIRES

- Je mets mes déchets en vrac dans le bac (pas de déchets en sac).
- Le contenu du bac sera contrôlé, si non conforme non collecté.
- **Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.**

BAC JAUNE

ENCOMBRANTS

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT

AGGLO-MONTBELIARD.FR

OU PAR TÉLÉPHONE AU **03 81 31 84 99**
AU MOINS **48 H AVANT** LE JOUR DE LA COLLECTE

Les encombrants ne doivent pas dépasser 1 m³ !

- Déchets à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.
- Les encombrants doivent être visibles et accessibles au camion de ramassage (notamment lors de travaux interdisant l'accès à la rue).
- Ils doivent être entreposés sans aucune gêne pour la circulation.

CALENDRIER GRATUIT
VENTE INTERDITE

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Badevel

ACCÈS GRATUIT des particuliers aux déchèteries FIXES et MOBILE sur présentation obligatoire de la carte d'accès

Demandez votre carte !

DÉCHÈTERIES FIXES

MONTBÉLIARD
La Chiffogne - Bd du 21e Bat. de Chasseurs à Pied

SELONCOURT
Route de Bondeval

VIEUX-CHARMONT
Route de Brognard (A36, sortie 10 Brognard)

VOUJEAUCOURT
Rue de la Charmotte (près de la CTPM)

Périodes hiver (du 1er janvier au 28 mars et du 26 octobre au 31 décembre)
- lundi au samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 30 mars au 24 octobre)
- lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Horaires aménagés (du 15 juillet au 14 août)
- lundi au samedi : 7 h 45 à 14 h 30

PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS
Route de Dambelin
> Fermé le lundi matin et le mardi

Périodes hiver (du 1er janvier au 28 mars et du 26 octobre au 31 décembre)
- lundi : 13 h 30 à 17 h 15
- mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 30 mars au 24 octobre)
- lundi : 14 h à 17 h 45
- mercredi, jeudi, vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Horaires aménagés du 15 juillet au 14 août :
- lundi au samedi : 7 h 45 à 14 h 30

COLOMBIER-FONTAINE
Rue de Saint-Maurice
> Fermé le jeudi

Périodes hiver (du 1er janvier au 28 mars et du 26 octobre au 31 décembre)
- lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 30 mars au 24 octobre)
- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Horaires aménagés du 15 juillet au 14 août :
- lundi au samedi : 7 h 45 à 14 h 30

DÉCHÈTERIE MOBILE (voir dates au recto)

EMPLACEMENT
CIMETIERE

VEILLEZ À LAISSER CE SITE ACCESSIBLE AUX DATES PRÉVUES EN ÉVITANT TOUT STATIONNEMENT GÊNANT.

La déchèterie mobile fonctionne uniquement lors des jours cochés en bleu dans le calendrier (au recto) et dans ces plages horaires :

Périodes hiver (du 1er janvier au 28 mars et du 26 octobre au 31 décembre)
- de 14 h à 17 h

Période été (du 30 mars au 24 octobre)
- de 15 h à 18 h
- **horaires aménagés du 15 juillet au 14 août et en période de vigilance canicule orange de 9 h à 12 h**

Vous pouvez également vous rendre dans les communes suivantes :
Allenjoie, Badevel, Bart, Bavans, Dampierre-les-Bois, Dasle, Fesches-le-Châtel, Hérimoncourt, Mandeure, Mathay, Taillecourt et Vandoncourt.

Dates, horaires et lieu précis des implantations de la déchèterie mobile consultables sur agglo-montbeliard.fr

LES BONS RÉFLEXES

CALCUL DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La facture pour le service déchets est basée sur le volume et le nombre de levées du ou des bacs à ordures ménagères attribués. La collecte du bac jaune est comprise dans le forfait, quel que soit le nombre d'utilisations.

ELLE EST ÉTABLIE À PARTIR DE DEUX DONNÉES :

Part fixe comprenant
- ✔ l'abonnement au service (1 abonnement par bac à ordures ménagères)
- ✔ un forfait annuel de 12 levées pour chaque bac à ordures ménagères

Part variable
correspondant au coût des levées supplémentaires du bac à ordures ménagères à partir de la 13e levée.

ATTENTION AUX ERREURS DE TRI !

Ne pas confondre bac jaune et déchèterie !
Les erreurs de tri coûtent cher à la collectivité et donc aux usagers. Seuls les emballages recyclables en vrac vont dans le bac jaune.

MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI.

J'accède au mémotri

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par e-mail à : collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr ou sur place auprès de l'accueil de la Direction Collecte et Traitement des déchets de Pays de Montbéliard Agglomération - La Charmotte 25 420 VOUJEAUCOURT.

Réalisation : Pays de Montbéliard Agglomération / Novembre 2025 / Document gratuit, ne peut être vendu.

Mona
SUIVEZ-NOUS
agglo-montbeliard.fr

03 81 31 84 99
de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au vendredi

CITEO EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION